

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juillet 2020

Présents : M. Gilles BONNETON. M. Vincent COUTURIER. Mme Béatrice SONNIER.  
M. Emmanuel MONTAGNON. M. Jacky ROUSSET. M. Michel MECHAUD.  
Mme Annie THABARET. Mme Sylviane MICHALLET. M. GRENOUILLER  
Michaël. Mme Lilah BRAIK. Mme Marion COMPE. Mme Bénédicte  
FERNANDES. M. Bernard MICHEL. Mme Ouerda KABIR.

Absents : excusée, Mme Isabelle BOZON

Secrétaire de séance : Mme Lilah BRAIK.

1 – COMMISSION DE CONTROLE : DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de conseillers municipaux qui feront partie de la commission de contrôle des listes électorales. Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, elle est composée de : cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et deux conseillers désignés sur la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

Les délégués désignés sont :

- Conseillers municipaux titulaires :  
M. MECHAUD Michel  
Mme THABARET Annie  
M. GRENOUILLER Michaël  
M. MICHEL Bernard  
Mme BOZON Isabelle
- Conseillers municipaux suppléants :  
Mme BRAIK Lilah  
Mme COMPE Marion  
Mme FERNANDES Bénédicte  
Mme KABIR Ouerda

Approbation à l'unanimité.

2 – DESIGNATION REPRESENTANT AU SIRRA

Le Syndicat isérois Rhône aval (SIRRA) est en charge de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et du grand cycle de l'eau depuis sa création par fusion des quatre syndicats de rivières de la Sanne, de la Varèze, de Bièvre-Liers-Valloire et quatre Vallées en 2019.

La commune faisant partie du comité de bassin « Sanne-Dolon/Varèze », le conseil municipal nomme Monsieur Michel MECHAUD, élu communal pour la représenter à ce comité.

Approbation à l'unanimité.

Compte rendu séance du conseil Municipal du 6 juillet 2020

### 3 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire expose au Conseil Municipal le rôle qui incombe à la commission communale des impôts directs (CCID) et indique qu'il convient, à la suite des élections municipales, de proposer au choix du Directeur départemental des finances publiques, une liste de douze commissaires titulaires et une liste de douze commissaires suppléants pour le renouvellement de cette commission dont le mandat à la même durée que celle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose les listes suivantes :

#### COMMISSAIRES TITULAIRES :

Monsieur Michel BARBIER  
Monsieur Guillaume GENIN  
Monsieur Yves GOUBET  
Madame Laura ROS  
Monsieur Marc MANIN  
Monsieur Nicole GAILLARD  
Madame Nicole VELLAY  
Madame Agnès BONNARD  
Monsieur Daniel PIZZINATO  
Monsieur André BONNETON  
Madame Emmanuelle ROZELIER  
Madame Gisèle JANKOV

#### COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Monsieur Vincent RIVELLINI  
Madame Françoise GOUBET  
Monsieur Gérald SERPOLLIER  
Monsieur Jacques PIOULAT  
Monsieur Bernard GRENOUILLER  
Monsieur Gilbert RICHARD  
Monsieur Luc CELARD  
Madame Marie-Noëlle RIVELLINI  
Madame Nadine REY  
Madame TARANTINO Jacqueline  
Madame Nicole VILANOVA  
Madame Perrine MOUSSIER  
Approbation à l'unanimité.

### 4- RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, considérant que les besoins de services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles,

-décide d'autoriser le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

-de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés et leur profil.

Approbation à l'unanimité.

## 5 - RECRUTEMENT AGENTS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activité, décide :

-d'autoriser le Maire à engager par recrutement direct en tant que besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984.

-de charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leur fonction et leur profil.

Approbation à l'unanimité.

## 6 – VEILLE FONCIERE ET MISE EN OEUVRE DU PLU

Considérant que les 3 OAP définies dans le PLU ne sont toujours pas lancées par absence de mutation de foncier, la nécessité pour la commune de mettre en œuvre son programme développement de l'habitat, notamment la mixité intergénérationnelle et l'importance de développer le centre village avec une typologie urbaine cohérente avec les espaces bâtis limitrophes et les gabarits des voiries, dans l'esprit des OAP de la commune,  
Vu la délibération intercommunale n°2019/072 du 27 mars 2019 instituant le DPU sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal :

Constata que l'aménagement privé et simultané de dents creuses sans plan d'aménagement d'ensemble serait un problème pour le respect de l'esprit du PLU communal avec un risque de typologie non adaptées.

Partage le fait que la maîtrise foncière de dents creuses dans le centre village permettrait de respecter la typologie de développement urbain prévu dans cette zone par le PLU.

Partage le fait que cette maîtrise foncière serait l'opportunité de développer un projet de mixité intergénérationnelle dans le centre village basé sur une hypothèse de lotissement de 6 à 8 maisons de plein pied adapté PMR, du T2 au T3 sur une hypothèse foncière de 4500 m<sup>2</sup> à étudier.

Mandate Monsieur le maire pour assurer une veille foncière sur le secteur indiqué en annexe de cette délibération, en lien avec la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, détentrice du droit de préemption urbain sur ma commune et, le cas échéant, demander une délégation du DPU à EBER.

Mandate Monsieur le maire pour concevoir :

- un projet d'acquisition des fonciers non urbanisés du secteur
- un projet de viabilisation et d'aménagement de ces parcelles
- une programmation habitat cohérente avec le PLU, basée sur une typologie adaptée au contexte urbain et aux besoins intergénérationnels

Mandate monsieur le maire pour se rapprocher d'un architecte, maître d'œuvre ou promoteur pour évaluer les coûts d'un tel projet

Mandate monsieur le maire pour prendre toute autre décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée en mairie durant 1 mois.

Approbation à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Subvention Conseil Département : 32 791 € (taxe additionnelle droits de mutation)

Proposition périscolaire OVIV/commune.

Le Maire, Gilles BONNETON